



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CENTRE LITTORAL DE LA GUYANE



« Tous ensemble facilitons la collecte ! »

JE SORS MA POUBELLE AVANT LA COLLECTE ET JE LA RENTRE APRÈS
NI ENCOMBRANTS, NI DÉCHETS VERTS DANS LA POUBELLE
PAS DE SACS À CÔTÉ DE LA POUBELLE

**Votre poubelle est gratuite,
faites en la demande.**

Déchets dangereux, encombrants, déchets
verts, gravats, huiles usagées, batteries, à la
déchetterie.

Ti'TRI Déchetterie CCCL :
du lundi au vendredi de 10h à 18h, samedi
de 8h à 18h, dimanche de 8h à 14h.
Tél. 0594 28 28 28 ou 29 17 69

Collecte des ordures ménagères

Avis de dotation gratuite de bac

« Tous ensemble facilitons la collecte »

<p>NON</p>		<p>OUI</p> <p>je rentre ma poubelle</p>
<p>NON</p> <p>ni sac poubelle et ni déchets à côté de la poubelle</p>		<p>OUI</p> <p>je referme le bac</p>
<p>NON</p> <p>Pas de mélange</p>		<p>OUI</p> <p>je sors mes encombrants la veille de la collecte (le jour d'avant)</p>
<p>NON</p> <p>Pas de sac, pas de canette, pas de bouteille</p>		<p>OUI</p> <p>je sors mes déchets verts la veille de la collecte (le jour d'avant)</p>

Pour obtenir une poubelle, une photocopie des pièces justificatives suivantes sera requise :

Première demande de poubelle	Poubelle volée	Poubelle cassée	Changement de volume
<ul style="list-style-type: none"> - Acte de propriété (contrat de location...) - Pièce d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de vol enregistrée auprès de la Police Municipale - Justificatif de domicile - Pièce d'identité 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur simple appel et en fournissant le numéro du bac (6 ou 12 chiffres sur le coté ou derrière le bac) - Justificatif de domicile 	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile - Pièce d'identité

Il est rappelé que tout vol ou dégradation d'un bien public est passible de poursuite et d'amende. Le vol, la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien d'utilité publique sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (Art. 311-3 et 322-2 du Code Pénal). Brûler ses ordures ménagères est un délit puni par une amende de 750 euros de 4^{ème} classe.

Info sur la collecte, demande de bac (poubelle), bac cassé, volé, ou trop petit : Service technique des mairies

Un problème d'incivisme : Police municipale des mairies

	Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry	Rémire	Roura
Mairie	29 27 72	38 82 33	39 18 44	31 39 41	35 90 90	27 02 56
Police	39 72 00	39 18 87	25 20 90	0694 24 03 48	35 90 77	28 01 38